

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10/04/2024

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON), Chloé ANDRO (pouvoir à Michèle BUREL)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2024-0023 – Affectation des résultats 2023 du budget principal

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances rappelle que le compte administratif 2023 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Résultats reportés	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	987 110,08 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	143 095,16 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	-112 541,18 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	173 636,07 €
Restes à réaliser en section d'investissement	
En dépenses pour un montant de :	1 108 644,00 €
En recettes pour un montant de :	387 500,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'excédent de résultat de fonctionnement (R002)

RÉSULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT A AFFECTER	316 731,23 €
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	150 000,00 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	166 731,23 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **par 17 voix pour et 1 abstention (Thierry ARNOULT)**

- **VALIDE** cette proposition d'affectation du résultat 2023.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 029-212902258-20240416-2024_0023-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 18/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication